

## ANNEXE

FICHE TYPE DE PRÉSENTATION DES CHANTIERS <sup>1</sup>  
LISTÉS EN RÉFÉRENCES À L'APPUI D'UNE DEMANDE D'AGRÉMENT

<b>Désignation du maître d'ouvrage / donneur d'ordre :</b>		
<b>Localisation de l'ouvrage concerné par le chantier :</b>		
	Département(s) :	
	Commune(s) :	
	Lieu-dit :	
	Nom particulier de l'ouvrage :	
<b>Caractéristiques de l'ouvrage :</b>		
	Type d'ouvrage <sup>2</sup> :	<input type="checkbox"/> barrage de retenue ou ouvrage assimilé <sup>3</sup> <input type="checkbox"/> digue <sup>4</sup>
	Classe de l'ouvrage :	
	Hauteur H <sup>5</sup> (en mètres) :	
	<i>Pour les barrages</i> : le volume de la retenue à sa cote d'exploitation normale (en millions de m <sup>3</sup> )	
	<i>Pour les digues</i> : estimation de la population protégée (en nombre de personnes)	
	Partie(s) de l'ouvrage ayant fait l'objet du chantier <i>Pour les digues</i> : indiquer la longueur des différents tronçons concernés par le chantier	
<b>Prestations réalisées :</b>		

<sup>1</sup> On entend ici par "chantier" la réalisation d'études ou de diagnostic, ou la supervision de travaux.

<sup>2</sup> Un même ouvrage peut relever des 2 types.

<sup>3</sup> = ouvrage relevant de la rubrique 3.2.5.0 de la nomenclature de l'article R.214-1 du code de l'environnement

<sup>4</sup> = ouvrage relevant de la rubrique 3.2.6.0 de la nomenclature de l'article R.214-1 du code de l'environnement

<sup>5</sup> hauteur de l'ouvrage exprimée en mètres et définie comme la plus grande hauteur mesurée verticalement entre le sommet de l'ouvrage et le terrain naturel à l'aplomb de ce sommet

	Dénomination des prestations, telle que retenue dans le contrat passé avec la maîtrise d'ouvrage :	
	Type de prestations parmi :	<input type="checkbox"/> réalisation d'une étude de dangers d'un ouvrage hydraulique ( <i>article R.214-116 du code de l'environnement</i> ) <input type="checkbox"/> projet de création ou de modification d'un ouvrage hydraulique ( <i>article R.214-119 du code de l'environnement</i> ) <input type="checkbox"/> maîtrise d'oeuvre pour la construction ou la modification d'un ouvrage hydraulique ( <i>article R.214-120 du code de l'environnement</i> ) <input type="checkbox"/> Elaboration du rapport d'auscultation d'un barrage ( <i>article R.214-122 du code de l'environnement</i> ) <input type="checkbox"/> Réalisation du diagnostic de sûreté d'un ouvrage hydraulique ( <i>article R.214-127 du code de l'environnement</i> )
	Année(s) de réalisation :	
	Durée de réalisation :	
	Partie de la prestation faite en propre :	
	Partie de la prestation sous-traitée :	
	Coût de la prestation (TTC) :	
	Liste des références des rapports et documents techniques produits à l'intention du maître d'ouvrage :	

**Plan de localisation de l'ouvrage au sein des communes concernées (échelle maximale : 1/10 000ème) :**

**Plan précis du tracé de l'ouvrage concerné par le chantier** - ce plan doit faire apparaître la partie de l'ouvrage réellement concernée par le chantier, si ce dernier ne couvre pas l'intégralité de l'ouvrage (échelle maximale : 1/1 000ème) :

**Coupe type de l'ouvrage, montrant la crête et le niveau du terrain naturel :**

**Coupe de l'ouvrage à l'endroit où sa hauteur en crête est la hauteur maximale par rapport au terrain naturel, montrant le niveau du terrain naturel** - à insérer si cette coupe diffère de la coupe type :

*Possibilité d'ajouter toute précision autre ou tout document de présentation qui paraîtrait pertinent (plans autres que ceux demandés précédemment, descriptif plus précis des missions réalisées...).*

*Chaque fiche de présentation doit être accompagnée du certificat de satisfaction émis par le maître d'ouvrage concerné.*